

Séance extraordinaire du 12 mai 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 12 mai 2016 à 19 h, à la salle de conseil, située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Réjean Major	Maire
Monsieur	Luc Larivière	Conseiller
Monsieur	Steve Lefebvre	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
Madame	Karo Poirier	Conseillère
Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
Monsieur	Pierre Parisien	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE
----------	-------------------------------

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance extraordinaire est ouverte à 19 h.

Les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

0 Ouverture de la séance

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

100 Administration générale

100-1 Programme Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) – Volet – Redressement des infrastructures routières locales

400 Hygiène du milieu et environnement

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
A- Attribution du contrat d'auscultation des conduites d'égouts sanitaires

900 Varia

900-1 Disposition de biens mis sur le carreau

900-2 Calcium – Chemins en gravier

1000 Période de questions

1100 Levée de la séance extraordinaire

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire

M.B. 2016-05-12-130

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter l'ordre du jour présenté et ce, avec l'ajout d'un sujet au point varia.

Adoptée à l'unanimité

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Programme Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) – Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)

M.B. 2016-05-12-131

Considérant que les membres du conseil de la municipalité de Bouchette ont pris connaissance des modalités d'application du volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL);

Considérant que ce programme s'adresse aux municipalités de moins de 100 000 habitants;

Considérant que ce programme offre une aide financière de l'ordre de 75% des coûts admissibles;

Considérant que les membres du conseil de la municipalité de Bouchette désirent présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux de réhabilitation du réseau routier local;

En conséquence, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu que le conseil de la municipalité de Bouchette autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL) - Volet – Redressements des infrastructures routières locales (RIRL) et ce, pour des travaux à réaliser sur la rue du Pont. Ces travaux se dérouleront sur la rue du Pont à partir de l'intersection du chemin de la Ferme-des-Six et ce, jusqu'au pont.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Les travaux se résument ainsi :

Réfection complète de la rue à partir du chemin de la Ferme-des-Six jusqu'au ponceau situé entre le 53 et le 55 rue du Pont.

Vérification du ponceau et réparation si nécessaire.

Réfection partielle de la rue, du ponceau jusqu'au pont.

Élargissement de la chaussée afin de pouvoir délimiter un espace piétonnier.

Programme Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) – Volet – Redressement des infrastructures routières locales - Mandat au service de génie municipal de la MRCVG

M.B. 2016-05-12-132

Considérant la résolution M.B. 2016-05-12-131 adoptée séance tenante;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de retenir les services du service de génie municipal de la MRCVG pour une aide technique nécessaire au dépôt de la demande de subvention dans le cadre du RRRL – Volet – RIRL. Cette aide technique concerne la demande de subvention, la mise à jour des estimés relatifs aux travaux et le processus d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 **Usine d'épuration et réseau d'égout**

A- Attribution du contrat d'auscultation des conduites d'égouts sanitaires

M.B. 2016-05-12-133

Considérant la résolution M.B. 2016-04-04-087 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 avril 2016;

Considérant que les services du service de génie municipal de la MRCVG ont été retenus afin de réaliser tous les travaux nécessaires relativement à une inspection de l'égout sanitaire de la rue Lecompte de même que les conduites situées entre la rue de la Côte et l'usine d'épuration;

Considérant la demande de prix par invitation écrite effectuée par le service de génie municipal de la MRCVG;

Considérant les résultats obtenus suite à cette demande de prix;

Considérant la recommandation formulée par le service de génie municipal de la MRCVG;

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire conforme est celle de la firme « Chrystal Drain » et ce, au montant de 6970.75\$ plus taxes, soit un montant de 7667.82\$;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'octroyer le contrat d'auscultation des conduites d'égouts sanitaires concernées par cette demande de prix, soient les conduites de la rue Lecompte et celles entre la rue de la Côte et l'usine d'épuration (servitude de la rue de la Côte) à la firme « Chrystal Drain » pour un montant de 7667.82\$ incluant les taxes et il est de plus résolu d'octroyer le mandat de surveillance des travaux au service de génie municipal de la MRCVG. Les crédits budgétaires nécessaires à l'exécution de ces travaux proviendront du poste budgétaire « Surplus accumulé non affecté ».

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Disposition de biens mis sur le carreau

M.B. 2016-05-12-134

Considérant qu'en janvier 2014, la municipalité a dû récupérer des biens mis sur le carreau et ce, suite à une éviction survenue au 26 chemin Gagnon;

Considérant que la propriétaire de ces biens n'a pas remboursé les frais relatifs à cette éviction;

Considérant que la propriétaire n'a pas réclamé ses biens;

Considérant que le délai de 60 jours mentionné à la propriétaire à l'hiver 2015 n'a pas été respecté;

Considérant l'avis public publié le 11 mai 2016 indiquant un délai de 10 jours afin que la propriétaire réclame ses biens et paie les frais;

Considérant que ce délai se terminera le 23 mai 2016;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de procéder à la vente des biens mis sur le carreau lors de l'éviction survenue en janvier 2014 au 26 chemin Gagnon.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Cette vente se déroulera de la façon suivante :

- 1- Un tri des vêtements sera effectué afin d'envoyer le tout à un centre de dépannage.
- 2- Le matériel restant sera mis aux enchères en un lot seulement.
- 3- Un délai maximal de 7 jours sera donné afin de nettoyer la place.
- 4- Argent comptant ou chèque certifié.

900-2 Calcium – Chemins en gravier

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Aucune question n'est posée.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

M.B. 2016-05-12-135

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par karo Poirier, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 40.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix, g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière